



## STATION - SERVICE GAZ

## Bonneuil-sur-Marne : le plein de GNV à l'automne

Le Sigeif a attribué à Endesa sa délégation de service public pour l'exploitation d'une station de distribution de gaz naturel véhicule. Cette première station publique réalisée en France sous la conduite d'un syndicat d'énergie ouvrira ses pompes à Bonneuil-sur-Marne, à l'automne. Une dizaine d'autres pourraient suivre.

Panneau de chantier de la future station-service de Bonneuil-sur-Marne, qui doit ouvrir ses portes à l'automne.

### UNE STATION-SERVICE AU GAZ NATUREL



Exploitant de la station  
**endesa**  
01 44 71 07 57

Avec le soutien de :



Maître d'ouvrage



Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France

www.sigeif.fr

En avril 2016, les élus du Sigeif ont attribué à Endesa l'exploitation d'une station-service entièrement dédiée au gaz naturel véhicule et la commercialisation du carburant (y compris le bioGNV). Implantée dans le port de Bonneuil-sur-Marne, elle pourra accueillir jusqu'à quatre poids lourds en remplissage simultané (2 000 m<sup>3</sup> par heure), dans une aire de 4 000 m<sup>2</sup>, ce qui en fait la plus grande station publique de France. Fournisseur de gaz naturel, Endesa est engagée dans le développement du GNV, par

exemple à Lyon, Madrid ou Palma de Majorque, dans des stations publiques. La société espagnole a été retenue au terme d'un appel d'offres européen qui a vu concourir quatre autres entreprises.

### Tarifs réduits pour les gros utilisateurs et bioGNV

La tarification sera adaptée aux différents usagers. Les meilleurs prix seront consentis à ceux qui s'engageront sur une consommation annuelle élevée.

Du bioGNV sera également commercialisé, grâce à des garanties d'origine, certifiant la production de biométhane en quantité équivalente à celle achetée à la pompe. Chaque client pourra opter pour du gaz "vert" à hauteur de 30 ou 100%. Le concessionnaire sera tenu d'assurer la fourniture de carburant, mais aussi de développer les ventes, avec son équipe de dix commerciaux dédiés au GNV.

### Une station automatisée et accessible 24 h sur 24

D'un coût de 2 millions d'euros, dont 200 000 euros apportés par la région Île-de-France, la station est en cours de construction par Tokheim, qui s'est associé à Cirrus. Elle sera automatisée, accessible 24 h sur 24, et contrôlée par un système de supervision et de vidéo-surveillance.

### Amorcer la pompe du GNV

Au moment où Paris interdit progressivement l'accès des véhicules polluants, les avantages du GNV ne sont pas négligeables, avec des émissions de particules fines et d'oxydes d'azote très faibles par rapport au diesel, et la neutralité en termes de CO<sub>2</sub> pour le bio-GNV. Les véhicules ne sont pas concernés par les restrictions de circulation en cas de pics de pollution.

Avec cette station-service, le Sigeif donne un signal fort aux flottes professionnelles. Le port de Bonneuil abrite en effet de nombreuses entreprises possédant d'importantes flottes de poids lourds, dont le renouvellement s'effectue de plus en plus par des véhicules électriques ou au GNV, ce dernier garantissant une véritable autonomie (plus de 500 km).

Le Sigeif entend contribuer significativement à l'essor de cette filière vertueuse : une dizaine d'autres stations-service GNV pourraient être construites, sous réserve de trouver le foncier disponible. Dans cette perspective, une société d'économie mixte sera créée, en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, avant la fin de l'année.

**Page 1****Station-service gaz**

- > Bonneuil-sur-Marne : le plein de GNV à l'automne

**Page 2****Énergies**

- > Mix énergétique : une programmation à moitié pleine
- > Inondations : préserver les réseaux

**Page 3****Actualités du Sigeif**

- > Groupement de commandes : des marchés d'un montant de 500 millions d'euros
- > Amif : le Sigeif développe son réseau de partenaires

**Page 4****Le saviez-vous ?**

- > GNV : 250 stations d'ici 2020 ?
- > Comptes rendus d'activité plus détaillés
- > Biométhane : vif développement annoncé
- > EDF va augmenter son capital

**> Petite hydro : appel d'offres de 60 MW**

- > Gaz de schiste américain pour l'Europe
- > Engie épinglé pour des prix trop bas
- > Charbon : faillite de Peabody
- > Des Sem pour les concessions hydrauliques

## Mix énergétique : une programmation à moitié pleine

Traduction attendue de la loi de transition énergétique, la programmation pluriannuelle de l'énergie est annoncée pour la fin du semestre. Mais le Gouvernement a déjà rendu publique une programmation pluriannuelle des investissements, dédiée aux énergies renouvelables, qui reste muette sur les questions du nucléaire et de la réduction de la consommation.

Couteau suisse de mise en œuvre de la loi de transition énergétique, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) doit répondre à des exigences multiples et, sans doute, contradictoires. La loi du 17 août 2015 combine en effet réduction des émissions de gaz à effet de serre (de 40% d'ici 2030, puis une division par quatre d'ici 2050), diminution de moitié de la consommation énergétique finale en 2050, plafonnement de la production d'électricité d'origine nucléaire à 63,2 GW, assortie d'une baisse substantielle de l'atome dans le mix électrique en 2025 (50% contre 75% actuellement).

En parallèle, une seule hausse, mais importante : celle des énergies renouvelables, qui doivent atteindre 32% de notre consommation en 2030, soit un doublement du parc actuel.

### Des objectifs très (trop?) ambitieux

Pour atteindre ces objectifs, très ambitieux, la France n'a guère que deux solutions : le remplacement d'importantes sources de production d'origine fossile par des sources renouvelables, soit, et c'est un scénario exposé en janvier par la Cour des comptes, fermer des réacteurs nucléaires.

Dans la première approche, il faudrait, par exemple, envisager un remplacement massif des voitures à essence par d'autres, électriques ou au bioGNV. C'est peu probable. L'autre scénario (la Cour estime qu'il faudrait fermer entre 17 et 20 réacteurs en dix ans!) est difficilement envisageable, *a fortiori* parce qu'EDF se débat dans d'importantes difficultés financières depuis quelques mois. Sans oublier que les mesures d'efficacité énergétique, également prévues dans la loi, doivent se traduire par une réduction de la consommation finale...

### Croissance annuelle de 5 à 10% pour les énergies vertes

Écrire la PPE s'avère donc extrêmement complexe, d'où son report de plusieurs mois. Aussi le Gouvernement a-t-il publié un document intermédiaire : une programmation pluriannuelle des investissements

(PPI) dans les énergies vertes. Il y est prévu de doubler la production éolienne et de tripler le parc photovoltaïque, soit l'installation de 1500 MW chaque année (contre 1000 aujourd'hui) dans chacune des filières. La chaleur renouvelable doit passer de 4500 à 6400 ktep, tandis que l'injection de biométhane dans le réseau devra croître de 6 à 9 TWh. Cette PPI représente potentiellement une croissance annuelle de 5 à 10% pour les filières concernées.

### Maîtrise de la demande et nucléaire restent des questions en suspens

À l'exception des propositions formulées pour la cogénération biogaz et pour l'éolien offshore (entre 500 et 3000 MW engagés en 2023), le texte a été jugé suffisamment ambitieux par le Syndicat des énergies renouvelables, qui représente les professionnels de la filière. Le SER souligne qu'il permet de donner une base légale à de prochains appels d'offres. À l'inverse, plusieurs observateurs ont déploré le manque d'ambition du texte, y voyant une simple mise à jour de la PPI de 2009. Et d'autres ont souligné que la PPI ne se basait pas sur des scénarios de réduction de la consommation d'énergie...

Car la maîtrise de la demande et le sort réservé au parc nucléaire restent en suspens. "La baisse du nucléaire dépend de la montée en puissance des énergies renouvelables", a indiqué Ségolène Royal, justifiant la PPI. La fermeture des réacteurs sera évoquée "dans les dix ans qui viennent, alors que les énergies renouvelables, c'est maintenant".

Le scénario sera donc dévoilé dans la future PPE. Laquelle, selon les objectifs présentés en novembre 2015, devra aussi s'attacher aux actions de maîtrise de la consommation d'énergie, sans oublier les "enjeux de sécurité d'approvisionnement, de flexibilité des réseaux énergétiques et d'infrastructures énergétiques". Enfin, elle fixera des "enveloppes indicatives maximales de ressources publiques mobilisées." Rarement ce texte, considéré il y a peu encore comme éminemment technique, aura été autant attendu !

Sous l'égide de la préfecture de région, une déclaration d'intention a été signée le 20 avril afin de prévenir le risque inondation. Une première en France.

Les autorités craignent aujourd'hui le retour de cette crue centennale. S'il est impossible de dire quand, son retour est quasi certain. Or, elle pourrait paralyser l'Île-de-France. Avec 141 communes vulnérables situées le long de la Marne, de l'Oise et de la Seine, le coût des dégâts matériels et économiques est évalué à 30 milliards d'euros. Quelque 800000 personnes seraient directement touchées, tandis que les coupures de gaz, d'électricité ou d'eau pourraient concerner 5 millions de Franciliens! Selon l'OCDE, la catastrophe se traduirait par une chute du PIB de 3%...

Aujourd'hui, les services de l'État entendent mesurer les risques afin de réduire la vulnérabilité des activités économiques, concevoir des quartiers résilients, gérer la crise et faciliter le retour à la normale. Dans une déclaration d'inten-



Olivier Thomas, premier vice-président du Sigeif, signe, au nom du Syndicat, le 20 avril 2016, la déclaration d'intention sur la prévention des risques d'inondation.

tion signée fin avril, la préfecture de région a associé à ses travaux les collectivités locales, dont le Sigeif et les autres grandes intercommunalités (Sipperec, Sedif...), ainsi que les opérateurs de réseaux (ERDF, RTE, GRDF, GRTgaz, mais également la SNCF, la RATP...).

### Préparer les réseaux à la crue centennale

Le système d'information géographique a évidemment un rôle primordial à jouer : l'État entend disposer d'une base nationale de cartographies des zones inondables, rattachées à des stations de référence, avec visualisation immédiate des zones submergées. En complément, les données disponibles chez les opérateurs seront recensées, et la préfecture définira les modalités de leur interopérabilité.

# Groupement de commandes : des marchés d'un montant de 500 millions d'euros

Profitant d'un contexte favorable aux acheteurs, avec la suppression des tarifs réglementés de vente et des prix de marché attractifs, le Sigeif a attribué les marchés de son septième groupement de commandes pour le compte de 565 membres. Les nouveaux contrats, d'un montant de 500 millions d'euros, portent sur trois ans. La taille de ce groupement (plus de 3 TWh) fait du Sigeif un des premiers acheteurs publics d'énergie en France.

Le Sigeif vient d'attribuer les six lots de son septième groupement de commandes d'achat de gaz naturel. Quatre fournisseurs ont été retenus : Direct Énergie, Eni, Gas Natural et Save. Les gains obtenus par rapport aux précédents marchés et, plus encore, par rapport aux tarifs réglementés de vente, sont toujours très significatifs, confirmant l'intérêt de l'achat mutualisé.

À la différence des précédents, conclus pour une période de deux ans, les nouveaux marchés ont été attribués pour trois ans (2016-2019).

## Des acheteurs publics de toutes tailles

Avec 565 membres, représentant la bagatelle de 10 700 sites, pour une consommation annuelle estimée à 3,08 TWh, ce groupement de commandes représente un des plus importants marchés publics de gaz naturel, au niveau d'autres grands acheteurs, comme l'Ugap ou UniHA (groupement hospitalier).

L'expérience du Sigeif a permis de fédérer les besoins d'acteurs multiples, des plus petits (une commune isolée) aux plus importants, qu'il s'agisse du conseil régional d'Île-de-France ou de plusieurs conseils départementaux, pour les besoins, notamment, des lycées et collèges.

## L'achat de gaz : une expertise de haut niveau

L'expertise du Sigeif se mesure dans sa capacité à définir l'allotissement et les procédures en fonction des besoins de ses membres et des contraintes du marché du gaz. Ainsi, au regard de la problématique très spécifique du centre d'accueil et de soins hospitalier de Nanterre, le Sigeif a reconduit l'option d'un lot spécifique, assorti d'une durée de marché d'un an. Seul marché conclu à prix ferme, les autres étant

indexés sur l'indice PEG Nord, le lot des petits sites a été attribué en un temps record : deux heures, depuis la remise des prix jusqu'à la sélection de l'offre.

**Attribution des contrats en un temps record, "gaz vert" : l'expertise du Sigeif permet aux communes d'acheter aux meilleures conditions.**

Le professionnalisme du Syndicat doit aussi être évalué au regard de la vive concurrence suscitée par cet appel d'offres, auquel onze fournisseurs ont répondu.

Enfin, pour optimiser l'achat, le Sigeif a opté pour une procédure d'attribution en plusieurs vagues, stimulant au mieux la concurrence, au bénéfice des membres.

## Innovation : achat de gaz vert

Autre nouveauté significative : l'achat de biométhane. Tablant sur l'émergence potentielle d'une offre de "gaz vert" et sur la volonté de certains acheteurs de consommer des énergies propres, le Sigeif a prévu dans son contrat la possibilité pour ses adhérents de "verdir" leur fourniture en fonction des volumes disponibles et des demandes formulées.

Comme pour l'électricité "verte", le biométhane sera certifié par des "garanties d'origine" : dans des tuyaux où les gaz de toute provenance se mélangent, les garanties d'origine assurent à un acheteur que sa consommation correspond précisément à un volume de biogaz produit et injecté dans le réseau à une période donnée.

## Prochaine étape : la fin des tarifs réglementés de vente

Depuis janvier, les tarifs réglementés de vente ont été supprimés pour tous les sites consommant plus de 30 MWh par an (et 150 MWh pour les propriétés). Jusque fin juin, les retardataires bénéficient d'une période transitoire pour se conformer à la loi. Cette nouvelle étape devrait sans doute permettre d'accroître encore le nombre d'adhésions au groupement du Sigeif.

## Amif : le Sigeif développe son réseau de partenaires

Présent à la Cop21 aux côtés des autres grands syndicats techniques d'Île-de-France (Sedif, Siaap, Sipperec et Syc-tom), le Sigeif a souhaité l'être dans cette même configuration sous la bannière des "services publics urbains du Grand Paris", à l'occasion du salon de l'association des maires d'Île-de-France (Amif), qui s'est tenu du 12 au 14 avril dernier.

Fréquentation importante sur le stand des services publics urbains du Grand Paris au salon de l'Amif, en avril dernier.



Pour ces grandes institutions, l'objectif était de promouvoir ensemble le modèle syndical de gestion des services publics techniques, d'afficher une volonté partagée de partenariat au service des 10 millions de Franciliens et de se positionner comme les précurseurs de la construction d'une métropole durable. Le Sigeif a, en outre, saisi ce moment officiel pour signer avec Endesa le contrat d'exploitation de sa première station GNV, qui ouvrira sur le port de Bonneuil-sur-Marne à l'automne prochain (voir page 1).

Déjà engagé avec la ville de Paris, la région Île-de-France, le groupe La Poste et GRDF, le Sigeif a souhaité également signer un protocole d'accord avec le Sire-dom (Syndicat intercommunal pour la revalorisation et l'énergie par les déchets et ordures ménagères) et GRDF, afin de développer l'usage du biométhane comme carburant dans les transports de marchandises et de personnes, dans le département de l'Essonne.

Ce protocole vise la production de biogaz provenant de la valorisation des déchets et à son injection dans le réseau public de distribution exploité par GRDF. Il s'agit également d'étudier la possibilité de construire de futures stations d'avitaillement de GNV/bioGNV du Sigeif à proximité des installations de traitement du Sire-dom, notamment l'unité de valorisation énergétique de Vert-le-Grand.



**GNV : 250 stations d'ici 2020 ?**

L'association française du GNV (AFGNV) a fait part de ses propositions pour le développement du gaz naturel véhicule, notamment afin de permettre à la France de se conformer aux objectifs de la directive AFI (infrastructures pour carburants alternatifs) d'octobre 2014.

L'AFGNV préconise de se doter de 250 stations, réparties entre flottes professionnelles (150 stations, généralement situées au plus près des acteurs portant l'investissement, pour un coût de 150 millions d'euros) et flottes diversifiées (100 stations dites "territoires", pour 25 millions d'euros), visant des usages diffus (particuliers, collectivités, artisans...), à proximité par exemple des 11000 stations-service actuelles. L'association estime que le gaz pourrait connaître un développement significatif au-delà du transport de marchandises par les poids lourds, par exemple avec les lignes d'autocars ou bien les livraisons de proximité, compte tenu des restrictions, croissantes, d'accès aux centres-villes.

La France compte actuellement 43 stations ouvertes au public. L'effort à accomplir est donc significatif, mais il sera facilité par les infrastructures gazières (réseaux, stockage) et l'émergence du biométhane. L'association rappelle que la consommation routière de gaz devrait tripler d'ici 2020 (3TWh contre 1TWh par an) et plaide pour le maintien d'avantages différentiels (fiscalité, aides à l'achat, reconnaissance du bioGNV comme carburant avancé...).

**Comptes rendus d'activité plus détaillés**

Deux décrets, qui encadrent les comptes rendus annuels d'activité (Crac) des concessionnaires de distribution d'électricité et de gaz, ont été publiés au *Journal officiel* le 23 avril.

Dans un but d'harmonisation, le contenu du Crac y est détaillé : inventaire de tous les ouvrages, distinguant biens de retour et biens de reprise, valeur brute, valeur nette comptable, valeur de remplacement des ouvrages concédés...

Ces nouveaux Crac seront exigibles à partir de juin 2017.

**Biométhane : vif développement annoncé**

2015 restera sans doute l'année du véritable démarrage du biométhane, appelé à représenter 10% de la consommation de gaz en 2030, selon les objectifs fixés par la loi de transition énergétique. Un premier panorama du gaz renouvelable a été publié, à l'initiative des producteurs (le Syndicat des énergies renouvelables) et des gestionnaires de réseaux. Les différents réseaux ont accueilli 82 GWh, un volume en progression de 160%, par rapport à 2014. 11 sites d'injection ont été mis en service l'an passé, sur les 17 existants à ce jour. Et près de 200 nouveaux pourraient être créés d'ici 2020 ! Cette progression spectaculaire doit permettre de se conformer à la feuille de route de la PPI (voir page 2), qui prévoit une production de 1,7 TWh en 2018 et de 8 TWh en 2023. Un développement ambitieux, mais plus que raisonnable au regard de la production de notre voisin allemand, qui affiche 10 TWh injectés chaque année.

**EDF va augmenter son capital**

Après Areva, l'État se penche au chevet d'EDF. Très endetté, le groupe fait face à des prix de l'électricité au plus bas. Le projet d'EPR britannique (Hinkley Point) suscite de plus en plus de doutes, entre démission du directeur financier et inquiétude des syndicats demandant au groupe de reporter un investissement de 22,7 milliards d'euros. En début d'année, la capitalisation d'EDF a fondu à... 22 milliards. Après l'annonce d'une augmentation de capital de 4 milliards d'euros, souscrite aux trois quarts par l'État, d'autres bonnes nouvelles ont suivi. D'abord, la France veut donner au carbone "un prix plancher", a déclaré le président de la République, ce qui se traduirait par une hausse des prix de gros de l'électricité en Europe, et par un avantage à EDF, dont le parc thermique est limité. Ensuite, les négociations en cours pour indemniser les exploitants de la centrale de Fessenheim (EDF, ENBW et CNP), promise à la fermeture, devraient aboutir cet été.

**Petite hydro : appel d'offres de 60 MW**

Le ministère de l'Environnement prépare un appel d'offres pour développer la production de "petite hydroélectricité". Quelque 60 MW de capacités de production sont attendus, répartis entre sites propices et équipements de seuils existants. Le cahier des charges garantira une haute qualité de protection des milieux aquatiques.

À ce jour, la France compte quelque 2000 petites centrales, pour une production annuelle de 7,5 TWh, soit 10% de l'hydraulique total.

**Gaz de schiste américain pour l'Europe**

À Sines, au Portugal, Galp Energia a réceptionné la première livraison de gaz de schiste en provenance des États-Unis. Afrété par Cheniere Energy depuis le terminal méthane de Sabine Pass (Louisiane), le navire a livré l'équivalent d'une semaine de consommation portugaise (soit 1 TWh), le gaz étant destiné aux clients de la péninsule ibérique de Galp Energia. Ces dernières semaines, Cheniere Energy a déjà exporté du gaz de schiste liquéfié en Argentine, au Brésil et en Inde. D'autres livraisons sont attendues en Europe, par les fournisseurs britannique BG et... français EDF et Engie, permettant de moins dépendre du gaz russe et des conflits réguliers entre la Russie et l'Ukraine.

**Engie épinglé pour des prix trop bas**

L'Autorité de la concurrence a donné raison à Direct Énergie en condamnant Engie pour avoir pratiqué des prix trop bas, entre 2013 et 2015. Analysant quelque 50 gros appels d'offres remportés par le groupe, le gendarme de la concurrence a constaté que, dans 80% des cas, les prix proposés ne couvraient pas les coûts de long terme du groupe. Il a donc été demandé à Engie de prendre les mesures correctrices nécessaires. L'Autorité estime en effet que de telles pratiques peuvent assécher le marché concurrentiel en appauvrissant les concurrents des opérateurs historiques.

**Charbon : faillite de Peabody**

Aux États-Unis, la liste noire des producteurs de charbon en faillite s'alourdit avec la chute annoncée de Peabody Energy. Plombé par une dette de 6,3 milliards de dollars, accumulant les résultats négatifs depuis quatre ans, le numéro un du secteur s'est placé sous protection de la loi relative aux faillites, et sa cotation boursière est désormais interrompue. Cette faillite s'ajoute à celle d'une cinquantaine de compagnies charbonnières depuis 2012, dont Arch Coal, ancien rival de Peabody. L'industrie est frappée de plein fouet par l'essor des gaz de schiste : depuis 2010, la part d'électricité produite avec du charbon a diminué de moitié, passant de 45 à 31%. S'y ajoutent une guerre des prix, la baisse de la demande en Chine et, surtout, des pressions de plus en plus fortes pour mettre fin à une production excessivement polluante.

**Des Sem pour les concessions hydrauliques**

Annoncé il y a six ans, répondant à une mise en demeure par la Commission européenne, le décret ouvrant – un peu – à la concurrence les concessions hydroélectriques a été publié au *Journal officiel* le 30 avril.

Il y est prévu de procéder, d'ici fin 2016, au "regroupement de concessions, et (au) renouvellement de concessions échues, le cas échéant avec la création de sociétés d'économie mixte", associant l'État, des collectivités locales et des opérateurs.

**Sigeif**

**RéseauxÉnergie**

est édité par le **Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France**

64 bis, rue de Monceau, 75008 Paris  
Tél. 01 44 13 92 44 - Fax 01 44 13 92 49

Directeur de la publication : **Serge Carbonnelle**  
Réalisation : Sigeif  
Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2016

Crédits illustrations :  
p. 1 : Nando  
p. 2 et 3 : Sigeif/DR

[www.sigeif.fr](http://www.sigeif.fr)

